

# La RÉGION REUNION porte 5 OUTILS OPÉRATIONNELS et consacre 60 MILLIONS D'EUROS pour l'économie réunionnaise

## 1. FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE CONSTITUÉ DE DEUX VOLETS

### VOLET 1 : GÉRÉ PAR LA DGFIP

Octroi d'une indemnité de 1 500 € (ou indemnité égale à la perte de CA > 1500 euros)

La demande d'aide doit se faire sur le site <https://www.impots.gouv.fr> (guide pratique pour déposer une demande d'aide)

« Les Régions de France participent, de manière volontariste, au dispositif de solidarité national à hauteur de 250 millions d'euros

- La Région Réunion consacre 2.161.000 € en plus de son dispositif propre de solidarité régionale » avec un ticket pouvant aller jusqu'à 2000 € d'aide Régionale pour l'entreprise bénéficiaire

### VOLET 2 GÉRÉ PAR LA RÉGION

Aide complémentaire forfaitaire allant jusqu'à 2 000 € pour les situations les plus difficiles, pour éviter la faillite au cas par cas.

Les entreprises éligibles au volet 2 doivent être éligibles au volet 1.

Elles doivent également remplir les conditions suivantes :

- employer au moins un salarié en CDD ou CDI,
- se trouver dans l'impossibilité de régler ses créances à 30 jours
- s'être vues refuser un prêt de trésorerie d'un montant «raisonnable» par leur banque.

(Les modalités seront disponibles sur la plateforme sur le site Région)

## 2. FONDS DE SOLIDARITÉ RÉGIONALE

Cette aide dont le montant varie de 1000 à 2500€, bénéficie aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs et professions indépendantes inclus. Elle est ouverte aux entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000€ et qui ont, pendant la période de confinement, été contraintes de fermer ou bien ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20 %.

## 3. LE CHÈQUE NUMÉRIQUE : RENFORCÉ POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Pour accompagner les petites entreprises réunionnaises dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé de renforcer son « Chèque Numérique » afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins actuels.

Ainsi, les procédures sont simplifiées et le taux de subvention passe de 50 % à 80 % (le plafond de subvention passant de 2000 € à 3200 €). Les projets peuvent désormais inclure des prestations de conseils et sécurisation des données pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du télétravail.

La création, la refonte de sites Internet ou d'applications mobiles, de solutions de vente en ligne, la présence sur les réseaux sociaux continuent à être encouragés et éligibles à ce dispositif.

## 4. FONDS DE GARANTIE RÉGIONALE

En partenariat avec la BPI, ce fonds a pour objectif de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE quelque soit leur date de création, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme. La consolidation doit s'accompagner d'une augmentation ou au moins d'un maintien des concours bancaires globaux.

## 5. FONDS DE REBOND RÉGIONAL

Dans l'objectif de renforcer la trésorerie des PME impactées par la crise, d'un montant de 30K à 300K€, cette aide prend la forme d'un prêt à taux zéro et est ouverte à la PME potentiellement créée depuis plus d'un an (présentant au moins 1 bilan)

## LE FEDER À VOS CÔTÉS

Concernant la gestion des demandes d'aides et de paiements au titre du Programme Opérationnel FEDER 2014 - 2020 en raison des difficultés d'accès aux courriers reçus par la poste les relations avec les bénéficiaires peuvent se faire pendant toute la durée du confinement par mail.

### NOUVELLES DEMANDES D'AIDES FEDER & INTERREG :

→ transmettre un mail à : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)

Une notification sera adressée au bénéficiaire dès affectation du dossier à un instructeur.

### DEMANDES DE PAIEMENTS FEDER & INTERREG :

→ Pour les demandes datées du 10 mars : adresser une copie par mail à votre service instructeur.

→ Pour les demandes en période de confinement : transmettre votre demande **exclusivement par mail** à votre service instructeur.

### VOS CONTACTS / PRATIQUE

#### RÉGION

→ Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) | [didn-numerique@cr-reunion.fr](mailto:didn-numerique@cr-reunion.fr)

→ Direction des Affaires Economiques (DAE) | [dae@cr-reunion.fr](mailto:dae@cr-reunion.fr)

→ Guichet d'Accueil FEDER | [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) | [chequenumerique@cma-reunion.fr](mailto:chequenumerique@cma-reunion.fr)

→ Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) | [chequenumerique@reunion.cci.fr](mailto:chequenumerique@reunion.cci.fr)

